

## ANNEXE 7

# COOPÉRATION CANADA-MEXIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Tel que noté au Chapitre VI de l'examen, les négociations de l'ALENA ont entraîné une importante intensification de la coopération bilatérale entre le Canada et le Mexique en matière d'environnement. La présente annexe donne des informations générales supplémentaires sur cette coopération et présente une liste des réalisations, dans le cadre du projet de 1 million de dollars CAN annoncé par le Canada le 18 mars 1992. Ajouté à la somme de 0,9 million de dollars CAN déjà affectée à l'ACDI pour des projets environnementaux au Mexique, cette nouvelle somme porte à 1,9 million de dollars la contribution du gouvernement aux projets mexicains depuis 1990.

La coopération environnementale Canada-Mexique a commencé en 1988, lors de la signature avec les États-Unis d'un Protocole d'entente sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats nord-américains. L'objectif de l'accord était la préservation et le maintien des populations d'oiseaux migrateurs, et la conservation de leurs habitats. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada est l'organisme gouvernemental chargé de la mise en oeuvre de ce projet trilatéral.

La coopération bilatérale Canada-Mexique est devenue officielle en mars 1990 au cours d'une visite du premier ministre du Canada au Mexique. Depuis, l'Accord Canada-Mexique sur la coopération environnementale, signé à cette occasion, a servi de mécanisme officiel pour la planification et la coordination des projets conjoints en rapport avec l'environnement. Par exemple, dans le cadre de cet accord, l'Agence canadienne de développement international a investi plus de 100 000 dollars pour permettre à une société canadienne d'entreprendre des études de faisabilité sur le traitement des déchets municipaux et industriels de la région de Coatzacoalcos-Minatitlan, dans l'état de Veracruz.

Un deuxième exemple de coopération bilatérale, concerne le transfert au Mexique, par Environnement Canada, d'un logiciel canadien de gestion des eaux destiné à la protection et à la réhabilitation du bassin versant des rivières Lerma-Chapala de l'état de Jalisco. Une troisième initiative a eu lieu en décembre 1991, soit le séminaire canadien sur les logiciels Geographical Information System (GIS), qui a réuni 160 participants à Mexico, y compris 11 fournisseurs canadiens. Les logiciels de vérification de la protection environnementale GIS ont des applications en gestion des ressources minières, forestières et aquatiques.

Les négociations de l'ALENA ont contribué à accroître considérablement l'intérêt pour la coopération bilatérale en rapport avec l'environnement. Cette coopération a reçu un important appui le 18 mars 1992 quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Environnement ont annoncé des projets évalués à 1 million de dollars destinés à aider le Mexique à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance environnementale et d'application des lois et règlements. Cette initiative environnementale Canada-Mexique avait deux principaux objectifs :